ECOLE DE FOOTBALL – GROUPEMENT ROUVRES/AUBE/AUJON

REGLEMENT INTERIEUR

En étant licencié, je dois respecter ce règlement :

Article I. **PREAMBULE -** Tout licencié au Groupement « ROUVRES AUBE AUJON » s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement. Ce dernier sera disponible à tous sur le site du Groupement et affiché aux stades.

Article II. **REGLE DE VIE -** Au groupement Rouvres Aube Aujon, on dit « Bonjour », « Au revoir », « S'il vous plait », « Merci », on se sourit, on se respecte.

Article III. **DISPONIBILITE -** Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition en acceptant :

- → Le calendrier des entraînements et compétitions fixé par les éducateurs (distribué à chaque phase et comportant les coordonnées des éducateurs)
- → Le choix fait par les éducateurs pour la composition des équipes.

Article IV. **COMMUNICATION -** Tout joueur absent ou en retard à l'entraînement doit avertir son éducateur par mail, sms ou téléphone.

Article V. **CONVOCATION -** Tout joueur doit honorer les convocations de matchs et en cas d'empêchement en avertir son éducateur le plus tôt possible (considéré présent dès le mercredi soir précédent le match auquel le joueur est convoqué).

Article VI. **ATTITUDE DU JOUEUR-** Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs de l'équipe adverse, des éducateurs, des dirigeants, des parents et des bénévoles. L'éducateur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention. Tout joueur doit garder une attitude irréprochable et faire preuve d'humilité, de respect et de savoir vivre sur et en dehors du terrain, à l'extérieur comme à domicile.

Article VII. **SANCTION ARBITRALE -** Tout joueur sanctionné (par l'arbitre officiel) pour une attitude incorrecte ou un écart de langage en match doit supporter le préjudice financier réclamé au club par le district (tarifs cartons indiqué aux licenciés en début de saison). Tout joueur ayant une attitude incorrecte à l'entraînement, en match, ou lors de toutes manifestations du Groupement s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion.

Article VIII. **ROLE DES PARENTS -** L'éducateur est le seul référent de l'équipe. En entrainement comme en match, les parents ne doivent pas intervenir dans l'aspect technique et sportif. Ils se doivent d'encourager et d'être cohérent avec les messages de l'éducateur.

Article IX. **ACCES ZONE DE JEU -** Parents et spectateurs, en match, l'accès au bords de terrain (zones de coaching et d'arbitrage de touche) est formellement interdit. Ces zones sont réservées aux éducateurs et arbitre de touche uniquement, et ce à l'extérieur comme à domicile. Tout parent ou spectateur doit donc se tenir derrière les mains courantes prévues à cet effet, et ne dois pas pénétrer dans les vestiaires (sauf cas exceptionnels).

Article X. **INSTALLATIONS -** Tout joueur est tenu de prendre soin des installations et matériel mis à sa disposition par le Groupement, les collectivités, ou les clubs visités. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et de ses tuteurs légaux.

Article XI. **TENUE DE MATCH -** La tenue de match est fournie par le groupement à chaque match est doit être portée obligatoirement dans ton intégralité. Tout joueur veillera à remettre en bonne-et-du-forme la tenue dans le sac prévu à cet effet, maillot et short plié. Seules les chaussettes sont à conserver par le joueur. Celles-ci doivent être portées obligatoirement à chaque match.

Article XII. **HYGIENE -** La douche d'après match est obligatoire en catégories pour les catégories U12/U13/U14/U15/U16/U17, mais facultative aux entrainements.

Article XIII. **IMAGE DU GROUPEMENT -** Chaque licencié représente le Groupement. Quels que soient les lieux et les situations, le devoir de chacun est de véhiculer une bonne image. Les valeurs PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE et SOLIDARITE doivent alors prendre tous leurs sens.

Le Président, Jordan Simon ***☐ J'ai lu, compris et je respecterai ce règlement, le licencié,***

CHARTE DU PARENT DE JOUEUR

EN TANT QUE PARENT DE JOUEUR DU CLUB DE FOOTBALL, JE M'ENGAGE à :

- Respecter les horaires des entrainements et des plateaux / matchs
- Veiller à l'équipement de mon enfant : chaussures, protèges tibias, habits adaptés
- Avertir l'éducateur en cas d'absence de mon enfant à un entrainement ou un plateau/match
- Participer aux déplacements du samedi (en voitures) le plus souvent possible : un club n'est pas une garderie
- **Me situer derrière la main courante des terrains de football – UN TERRAIN DE FOOTBALL EST RESERVE AUX JOUEURS ET EDUCATEURS (tout comme le vestiaire)**
- Ne pas me substituer à l'éducateur et respecter ses décisions – **VOUS ETES LA POUR ENCOURAGER L'EQUIPE DE VOTRE ENFANT DE MANIERE MODESTE, ET NON PAS POUR COACHER VOTRE ENFANT NI LE METTRE SUR UN PIEDESTALE !**
- Ne pas décrédibiliser l'éducateur devant mon enfant
- Avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des adversaires et de l'arbitre : je reste fair play en toutes circonstances
- Ne jamais oublier que je représente un club
- Participer à la vie du club et aux évènements
- Consulter le site internet et les mails d'information

NE JAMAIS OUBLIER QUE LE FOOTBALL EST AVANT TOUT UN JEU !

P PLAISIR **R** RESPECT **Ê** ENGAGEMENT **T** TOLÉRANCE **S** SOLIDARITÉ

LES CATEGORIES

Football d'animation (U6 à U11) = pas de compétition, uniquement des plateaux où les résultats ne sont pas pris en compte

Pré formation et formation (U12 à U17) : Championnat et classement

ACCES AUX VESTIAIRES ET TERRAIN

L'accès au terrain lors des matchs (plateaux et championnat) ou entrainements est strictement réservé aux licenciés (joueurs, éducateur ou dirigeant accompagnateur)
Il en est de même pour les vestiaires (exception faite en U7 et U9 pour aider les enfants à s'habiller, si l'éducateur vous le permet)